

Le vingt deux novembre mil huit cent cinquante deux, à deux heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Louis Frédéric Lauer
 âgé de vingt ans, né à Caen département
 du Var le vingt six du mois d'octobre mil
 huit cent vingt deux profession d'agriculteur domicilié
 à la Carde département du Var fils majeur de Augustin
Lauer profession de propriétaire agriculteur domicilié
 à la Carde département du Var et de Marie Emmentienne
Le Boulard parents et consentans d'une part.

Et de Marie Emmentienne Helme Bouquet (sans profession)
 âgée de vingt deux ans, née à la Carde département du Var
 le vingt cinq du mois de Janvier mil huit cent vingt domiciliée
 à la Carde département du Var fille majeure de
Louis Bouquet profession d'agriculteur
 domicilié à la Carde département du Var, en présence de Emmentien
 et de son tuteur Pommes de la Carde le vingt deux novembre mil
 huit cent vingt deux à deux heures.

Les actes préliminaires sont de la publication le mariage fait par nous officiers
 de la commune de la Carde le vingt deux novembre mil huit cent vingt deux à deux heures
 de la soirée.

Le mariage a été de nouveau publié après cela le mariage a été publié comme devant
 par nous officiers de la commune de la Carde le vingt deux novembre mil huit cent vingt deux à deux heures.

et le tout en forme de tous lesdits actes il a été donné lecture par moi Officier public,
 ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les
 droits et les devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil,
 modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que le futur
 père, ont déclaré qu'ils ont été fait avec contrat de mariage, à la date du
 dix mois d' _____ mil huit cent cinquante par devant
 M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré, rendre au mariage, sur Marie Emmentienne Helme
Bouquet et Louis Frédéric Lauer

En présence de Louis Augustin Bouquet domicilié à la Carde
 département du Var âgé de vingt six ans, profession
 d' _____

De Louis Augustin Adrien Le Boulard domicilié à la Carde
 département du Var âgé de vingt six ans, profession
 de marchand non parent ni allié des époux.

De Louis Emmentien Helme Bouquet domicilié à la Carde
 département du Var âgé de vingt six ans, profession
 d' _____ non parent ni allié des époux.

Et de Louis Augustin Bouquet domicilié à la Carde
 département du Var âgé de vingt six ans, profession
 d' _____ non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Augustin Adrien Le Boulard notaire public de la Carde par délégation de M. de Noire
 faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite pu-
 bliquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les
 futurs époux, le futur père, et les autres Contractants, ainsi qu'il est mentionné dans les articles
 du Code civil.

Louis B. Bouquet Adrien Le Boulard
Marie Emmentienne Helme Bouquet Louis Frédéric Lauer
Augustin Adrien Le Boulard Augustin Bouquet